

Compétences et aptitudes requises

pour exercer la profession infirmière en Ontario

Introduction

Ce document vise à informer les étudiantes qui songent à suivre des études en sciences infirmières, les conseillers en orientation, les établissements d'enseignement, les agents d'admission aux programmes d'études en sciences infirmières, les dispensateurs de services aux étudiants ayant des incapacités et le public des exigences générales et critères de rendement que doivent respecter les infirmières en Ontario, lesquels sont appelés les compétences et aptitudes requises (CAR). L'information sur les CAR dans le contexte de l'admission à la profession peut servir à déterminer si une personne possède les qualités personnelles pour poursuivre une carrière infirmière.

L'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (l'Ordre) est l'organisme qui représente les 150 000 membres de la profession infirmière de la province. Il veille à la protection des intérêts de la population en établissant des critères d'admission à la profession, en élaborant et en administrant des normes d'exercice et en offrant des programmes qui aident les infirmières à mettre à jour leurs compétences tout au long de leur carrière. Malgré son nom, l'Ordre n'est pas une école et n'intervient pas dans le processus d'admission des candidats aux programmes d'enseignement en sciences infirmières. Après avoir reçu leur diplôme en sciences infirmières, les étudiants doivent envoyer une demande de certificat à l'Ordre, obligation de toute personne souhaitant exercer la profession infirmière en Ontario.

À la fin de leurs études, toutes les étudiantes-infirmières doivent établir leur capacité de répondre aux *Critères d'admission à la profession d'infirmière autorisée en Ontario*, lesquels sont établis par l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIIO), ou aux *Compétences nationales essentielles à l'exercice de l'infirmière autorisée débutante*, et d'exercer la profession en respectant les normes d'exercice de l'OIIIO.

L'OIIIO reconnaît que la satisfaction des critères d'admission exige certaines compétences et aptitudes et, à cette fin, a établi sept catégories qui saisissent les critères essentiels à l'exercice de la profession infirmière¹. Les voici :

1. Critères cognitifs

¹ Les sept catégories, adaptées par l'OIIIO, se fondent sur les travaux entrepris à l'origine par le College of Registered Nurses of British Columbia (CRNBC). D'autres instances de réglementation de la profession d'infirmière autorisée au Canada se sont également inspirées du cadre établi par le CRNBC pour élaborer les CAR propres à leur administration [le College and Association of Registered Nurses of Alberta (CARNA), le College of Registered Nurses of Manitoba (CRNM), le College of Registered Nurses of Nova Scotia (CRNNS) et la Saskatchewan Registered Nurses Association (SRNA)].

2. Critères de communication
3. Critères interpersonnels
4. Critères comportementaux
5. Critères psychomoteurs
6. Critères sensoriels
7. Critères environnementaux

Ces catégories énoncent les exigences raisonnables et justifiables en matière de compétences et d'aptitudes auxquelles les infirmières débutantes doivent satisfaire en Ontario. Elles sont intégrées aux critères d'admission à la profession d'infirmière autorisée (IA) et d'infirmière auxiliaire autorisée (IAA), à titre de généraliste.

Chaque compétence et aptitude requise indiquée ci-dessous est dotée d'exemples qui l'illustrent et qui donnent un aperçu de la nature et du type d'activité qu'une étudiante doit être capable d'effectuer lorsqu'elle est admise à la profession et commence à exercer à titre d'IA ou d'IAA.

1. Critères cognitifs

Capacité d'utiliser les compétences qui font état de son pouvoir de raisonnement :

- Se rappeler de faits tirés d'expériences passées
- Manifester l'aptitude à résoudre un problème
- Manifester l'aptitude à se concentrer
- Faire appel au raisonnement pour former son jugement professionnel
- Exercer sa pensée critique pour former son jugement professionnel
- Appliquer ses compétences de base en arithmétique pour effectuer les opérations suivantes :
 - Addition, soustraction, multiplication et division
 - Calcul de ratios, pourcentages et application de formules

Exemples

L'étudiante : fait appel à ses expériences passées pour étayer sa prise de décisions actuelles; reconnaît les situations dans lesquelles elle doit obtenir plus de renseignements; utilise ses compétences en arithmétique pour administrer des médicaments en sécurité; est capable de comprendre une information complexe.

2. Critères de communication

Aptitude à exprimer et à comprendre un langage écrit,

verbal ou non-verbal et aptitude à interagir avec les autres d'une manière respectueuse et professionnelle :

- Parler, lire, écouter et écrire l'anglais ou le français à un niveau de compétence qui se fonde sur une compréhension sécuritaire et exacte des mots et des sens
- Reconnaître ses propres signes non verbaux et interpréter ceux transmis par les autres tout en tenant compte des différences individuelles au niveau de l'expression et du sens connexe
- Recueillir une information auprès des clients, collègues et autres personnes et y donner suite

Exemples

L'étudiante : obtient des renseignements sur les clients et les consigne au dossier avec exactitude; communique clairement avec les autres prestataires de soins; écoute les clients et se montre consciente du sens distinct que peut avoir le comportement de chaque personne.

3. Critères interpersonnels

Aptitude à établir des relations positives avec d'autres personnes :

- Cultiver des relations professionnelles et entretenir un bon rapport avec des particuliers et des groupes
- Reconnaître l'importance des limites interpersonnelles
- Reconnaître les besoins des clients et collègues

Exemples

L'étudiante : saisit le fait que les autres auront des besoins et points de vue qui diffèrent des siens; reconnaît l'importance du point de vue et des sentiments des clients.

4. Critères comportementaux

Aptitude à adopter une conduite professionnelle :

- Maîtriser suffisamment son comportement pour prodiguer des soins infirmiers compétents et conformes aux normes de sécurité et de déontologie
- S'impliquer et impliquer les autres pour créer un environnement sécuritaire
- Intervenir correctement dans les situations qui impliquent le stress ou un conflit
- Adopter une conduite appropriée dans le cadre d'un contact physique et d'un travail à proximité d'une gamme complète de clients

- Exercer ses responsabilités au sein de l'équipe
- Gérer son temps de manière efficace

Exemples

L'étudiante : intervient de manière appropriée face aux conflits; garde son sang-froid face au stress; reconnaît les priorités face aux demandes multiples.

5. Critères psychomoteurs

Aptitude à exécuter chacun des critères ci-dessous de manière à pouvoir prodiguer des soins aux clients et à participer à des activités pédagogiques :

- Se tenir debout et maintenir l'équilibre
- Posséder une dextérité manuelle
- Exécuter des mouvements dans des espaces clos
- Pousser/tirer
- Exécuter des mouvements répétés
- Posséder une coordination oculo-manuelle
- Fléchir
- S'étirer
- Lever
- Marcher
- Grimper
- Porter des objets

Exemples

L'étudiante est capable d'effectuer ce qui suit : aider à lever, tourner ou transférer des clients; monter les escaliers dans le cadre d'une visite à domicile; entrer des données dans un ordinateur pour dresser l'anamnèse du client; enlever des sutures et des agrafes; administrer des injections.

6. Critères sensoriels

Aptitude à utiliser chacun des sens suivants de façon à prodiguer des soins et à participer à des activités pédagogiques :

- Vue
- Ouïe
- Toucher
- Odorat

Exemples

L'étudiante est capable de : voir les lignes de démarcation sur une seringue et lire les chiffres correspondants; entendre les propos verbaux ou les sons exprimés par un client qui souffre; sentir le pouls d'un client; détecter une odeur.

7. Critères environnementaux

Aptitude à fonctionner en présence de chacun des facteurs environnementaux courants qui sont inévitables :

- Les odeurs néfastes
- Les agents pathogènes
- Les distractions
- Le bruit
- Les produits chimiques
- Le comportement imprévisible des autres

Exemples

L'étudiante est capable de : tolérer les odeurs désagréables; composer avec les pleurs perturbateurs d'un bébé pendant qu'elle soigne un autre enfant de la famille; reconnaître les dangers dans le milieu du client.

Conclusion

Il incombe aux personnes envisageant une carrière infirmière d'examiner ce document et d'évaluer leur aptitude à répondre aux critères qui y sont énoncés. Les CAR servent de point de référence et énoncent les critères qui doivent être satisfaits pour atteindre la norme minimale nécessaire à la sécurité de la population.

Les personnes souhaitant déterminer si elles possèdent les CAR aux fins d'admission à un programme d'études en sciences infirmières ou de poursuite d'un tel programme doivent communiquer avec l'établissement d'enseignement auquel elles ont l'intention de présenter une demande d'inscription et étudier le genre d'aide dont elles auraient besoin. Elles pourraient être tenues de communiquer des renseignements et de fournir une documentation, qui doivent être traités avec confidentialité et impartialité. Il incombe aux établissements d'enseignement de collaborer avec les étudiantes éventuelles.

Les candidates souhaitant confirmer si elles possèdent les CAR pour s'inscrire à titre d'IA ou d'IAA doivent communiquer avec l'OIIO pour déterminer le genre d'aide dont elles auraient besoin. L'OIIO collaborera avec les candidates à l'inscription pour déterminer les adaptations raisonnables qui seraient nécessaires, tout en s'assurant que celles-ci ne portent pas atteinte à la sécurité et au bien-être des clients.



**COLLEGE OF NURSES
OF ONTARIO**
**ORDRE DES INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS DE L'ONTARIO**

L'EXCELLENCE EN SOINS

101, chemin Davenport
Toronto (Ontario)
M5R 3P1
www.cno.org

Téléphone : 416-928-0900
Sans frais en Ontario : 1-800-387-5526
Télécopieur : 416-928-6507
Courriel : cno@cnomail.org